



## Conditions générales d'utilisation

**La création d'un "Compte Entreprise" est soumise à l'acceptation et au respect des conditions générales d'utilisation reprises ci-dessous :**

1. Le Forem est le service public wallon de l'emploi régi par le décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (en abrégé, « le Forem »), dont le siège est établi Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi, n° BCE 0236.363.165.
2. Coordonnées des délégués à la protection des données : Le Forem - DPO, Boulevard Tirou, 104 à 6000 Charleroi. Adresse mail : [donnees.personnelles@forem.be](mailto:donnees.personnelles@forem.be).
3. En traitant vos données à caractère personnel, le Forem agit dans le cadre de la mission de service public qui lui est confiée en vertu de l'article 3 du décret du 6 mai 1999. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données par le Forem, veuillez consulter [la charte de protection des données](#).
4. On entend par « Entreprise » : toute personne physique ou morale belge enregistrée auprès de la Banque-carrefour des entreprises ou toute personne physique ou morale étrangère, qui se crée un « Compte Entreprise » sur le site [www.leforem.be](http://www.leforem.be) afin d'accéder à certains services et outils en ligne du Forem.
5. On entend par « Compte Entreprise ou Compte » : l'espace digital sécurisé et personnel mis à disposition de l'Entreprise afin de lui permettre d'accéder à certains services et outils en ligne du Forem, visés au point 13.
6. On entend par « Dossier », l'ensemble des informations centralisées, conservées et agrégées par le Forem nécessaires au suivi des services consommés par l'Entreprise auprès du Forem.
7. La répartition de l'administration et de la gestion du Compte Entreprise se fait entre les 3 rôles suivants :
  - « Administrateur principal » : la personne désignée par l'Entreprise pour créer et administrer le Compte. Il administre le Compte pour l'ensemble des unités liées à l'Entreprise. Il a accès à toutes les applications disponibles, aux données de l'Entreprise et celles des Utilisateurs du Compte. Il est le point de contact avec le Forem pour toute question liée à l'utilisation du Compte.
  - « Administrateur local » : la personne désignée par l'Entreprise pour administrer le Compte pour l'unité d'établissement à laquelle elle est affectée. L'Administrateur local a accès à toutes les applications disponibles, aux données de l'Entreprise et aux données des éventuels autres Administrateurs locaux et celles des Collaborateurs de l'unité à laquelle il est affecté. Il peut administrer simultanément toutes les unités auxquelles il est affecté comme Administrateur local.
  - « Collaborateur » : la/les personne-s désignée-s par l'Entreprise pour gérer toutes les applications disponibles hormis celles propres à l'administration du Compte comme la gestion des Utilisateurs ou la gestion des données de l'Entreprise.

Le terme « Utilisateurs » vise l'ensemble des Administrateurs (principal et local) et Collaborateurs.

L'Entreprise désigne, parmi les Utilisateurs, la/les personne.s habilité.e.s à la représenter et à l'engager et qui, à ce titre, dispose.nt du pouvoir de signature pour l'Entreprise.

8. L'Entreprise est responsable des opérations réalisées et des actes posés par ses Utilisateurs.
9. La création d'un Compte Entreprise est gratuite.
10. Pour se créer un Compte Entreprise, l'Entreprise belge a besoin d'un n° d'inscription à la Banque carrefour des entreprises. L'Administrateur principal ainsi que la personne ayant le pouvoir de signature pour l'Entreprise s'authentifient via un moyen d'authentification fédéral accepté par le Forem (carte d'identité électronique, it's me, etc).
11. Pour se créer un Compte Entreprise, le représentant de l'Entreprise étrangère remplit un formulaire et communique une copie de son titre d'identité. Dès la vérification de l'identité réalisée par les services du Forem, la copie du titre d'identité ne sera pas conservée.
12. Lors de la création du Compte, un login est envoyé à l'Administrateur principal par email à l'adresse renseignée. L'Administrateur principal peut ajouter des utilisateurs qui ont un rôle d'Administrateur local ou de Collaborateur. Les Utilisateurs garantissent la confidentialité de leur identifiant et de leur mot de passe. Ils modifient ou demandent la création d'un mot de passe en cas de perte, vol ou abus de leur mot de passe.
13. L'Entreprise complète les données nécessaires à création du Compte, sauf celles que le Forem a obtenues auprès de sources authentiques et qui sont automatiquement intégrées dans son Dossier.
14. L'Entreprise qui s'est créée un Compte bénéficie, notamment, des services et outils suivants :
  - la consultation d'une base de données de curriculum vitae (CV) de particuliers inscrits sur le site leforem.be et la recherche de candidats sur base de critères précis ;
  - un service de pré-sélection de candidats dont le profil correspond à une offre d'emploi de l'Entreprise, réalisée par les services du Forem ;
  - un service de messagerie d'échange d'informations ou de documents avec des conseillers du Forem ;
  - une application de création et de diffusion d'offres d'emploi sur le site leforem.be et sur le site de partenaires du Forem ;
  - une application de création et de diffusion d'offres de formation sur le site leforem.be et sur le site de partenaires du Forem ;
  - la consultation du calculateur des aides dont peut bénéficier un demandeur d'emploi en vue de son engagement ;
  - l'accès à une application de suivi et de gestion des prestations du stagiaire dans le cadre d'un plan formation insertion (PFI).
15. Toute demande en lien avec l'administration et la gestion du Compte est adressée au Call center, au 0800/93046.

16. L'Entreprise qui recourt au service de pré-sélection de candidats est tenue de transmettre au Forem un retour d'informations sur les demandeurs d'emploi présélectionnés par ce dernier et qui ont répondu à l'offre d'emploi de l'Entreprise, qu'ils aient été embauchés ou non. Le retour d'informations porte sur l'engagement ou non du candidat qui s'est présenté à l'entretien d'embauche et sur les motifs et critères pour lesquels le candidat a ou n'a pas été retenu pour l'emploi à pourvoir. Ce retour d'informations se fait selon les modalités fixées par le Forem.
17. L'Entreprise s'engage à n'enregistrer que des données licites, exactes et mises à jour.
18. L'Entreprise s'engage à ne pas publier de contenu illégal, de contenu portant atteinte aux bonnes moeurs ou portant atteinte à l'image ou aux droits du Forem ou de tiers.
19. L'Entreprise traite les données à caractère personnel contenues dans les CV auxquels elle a accès (ci-après « DACP ») conformément au Règlement général du 14 avril 2016 sur la protection des données (RGPD). L'Entreprise s'engage à traiter les DACP uniquement à des fins de formation ou à des fins de sélection et de recrutement, pour son propre compte. Elle s'engage à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord de la personne concernée.
20. L'Entreprise qui traite les DACP pour ses propres besoins est responsable du traitement de ces données, au sens du RGPD. Elle prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des DACP et garantit l'exercice des droits des personnes concernées.
21. L'Entreprise respecte les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination lors de la sélection et du recrutement de travailleurs.
22. L'Entreprise respecte les conventions collectives de travail sur le recrutement et la sélection des travailleurs.
23. L'Entreprise s'engage à ne publier que des offres pour des emplois réels. L'offre est rédigée en des termes clairs et contient un descriptif précis du profil recherché. Elle ne contient pas de conditions ou de critères illégaux.
24. L'Entreprise s'engage à utiliser les outils mis à sa disposition par le Forem, de manière raisonnable et non détournée de leur finalité, à savoir l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi.
25. L'Entreprise peut supprimer l'accès à son Compte à tout moment. Les données qui y sont contenues seront conservées par le Forem pendant une durée de 10 ans.
26. Pour toute question relative au traitement des données à caractère personnel de l'Entreprise ou des Utilisateurs du Compte ou relative à l'exercice de leurs droits, ceux-ci peuvent contacter les délégués à la protection des données en spécifiant explicitement leur demande.
27. Le Forem ne peut en aucun cas être tenu responsable si les informations publiées par l'Entreprise ou des Utilisateurs du Compte ou par des tiers se révélaient inexactes ou incomplètes.

28. L'Entreprise est responsable des informations et contenus qu'elle publie sur le site du Forem ainsi que de l'utilisation qu'elle fait des informations et contenus obtenus via le Forem.

29. Le Forem se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ses services pour quelque raison que ce soit. Il se réserve également le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation de manière unilatérale. Le Forem signalera les éventuels changements des conditions d'utilisation via un message instantané qui s'affichera lors de la première connexion après les modifications réalisées ; toutefois il est conseillé de relire ces conditions régulièrement.

En cas de non-respect des conditions d'utilisation susmentionnées, le Forem se réserve le droit de supprimer le contenu litigieux et/ou de suspendre ou supprimer l'accès au Compte, pour l'ensemble des Utilisateurs du Compte ou seulement pour certains, avec ou sans avertissement préalable. La suspension de l'accès au Compte est de maximum 1 an, renouvelable et révisable à la lumière de nouveaux éléments. Le cas échéant, l'Entreprise sera informée de la sanction prise.